

**FORMATIONS COURTES PROFESSIONNALISANTES – APPEL À PROJETS 2020
DOCUMENT DE PRÉSENTATION
Appel à projets ouvert du 17 janvier au 27 mars 2020**

1. CADRE GÉNÉRAL

Dans le cadre de sa stratégie 2017 – 2021, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) a comme finalités pour la formation universitaire francophone : contribuer à assurer la qualité et favoriser la prise en compte dans l'offre de formation initiale des besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des institutions membres, en valorisant de nouvelles modalités pédagogiques qui visent la sécurisation des trajectoires professionnelles.

Au niveau de la région Europe centrale et orientale, l'Agence universitaire de la Francophonie se propose de soutenir la mise en place des modules de formation ou des formations courtes professionnalisantes au sein des établissements membres de l'AUF en ECO qui viennent renforcer les parcours francophones de base.

De manière plus spécifique, il s'agit de répondre, par des projets de formation **aux objectifs suivants** :

- mettre en place de modules de formation complémentaires aux modules existants à l'université, une formation de qualité de courte durée, pour renforcer les compétences des étudiants et faciliter l'insertion professionnelle de ceux-ci ;
- permettre aux étudiants d'acquérir en quelques jours une technique particulière ou un savoir-faire spécifique, découvrir de nouvelles méthodes et s'approprier de nouveaux outils ;
- accompagner l'inclusion dans les cursus de modules sur le savoir-être, les capacités relationnelles, la créativité et la citoyenneté (« soft skills »).

Ces projets devront obligatoirement apporter aux étudiants de la région **une expérience du terrain**. Ils seront agencés d'un ou plusieurs modules de formation en relation à l'acquisition et le développement de compétences personnelles et/ou professionnelles spécifiques. Les modules de formation, dont les contenus sont orientés sur des apprentissages concrets, seront dispensés par des enseignants expérimentés, prioritairement issus du secteur socio-économique.

Résultats attendus :

- des offres de formation prenant en compte les besoins du marché, les aspirations et les possibilités des étudiants ;
- des étudiants mieux préparés à leur vie de citoyen et à leur vie professionnelle.

2. TYPES DE PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets proposés en réponse à cet appel doivent être des projets de formation, niveau licence ou master, visant :

- un programme défini selon les débouchés de la formation ;
- des modules de formation, des supports de suivi et d'évaluation préparés en partenariat avec des entreprises et animés par des professionnels issus du terrain ;
- de réelles perspectives d'intégration du marché de travail à l'issue de la formation.

Les projets de formation pourront avoir des formats très divers, **les activités soutenues** dans le cadre de cet appel visant principalement :

- les formations ou les modules de formation complémentaire et spécifique pour une formation déjà en place, à un volume d'enseignement de minimum 20h (formations et modules transversaux, spécifiques, etc.), intégrant de modes d'apprentissage diversifiés ;
- les activités de formation (maximum 10 jours ouvrables), d'enseignement et d'apprentissage dont au moins 50% du contenu sera dispensé en langue française ;
- la mise à niveau du français (de 20 à 30 heures de cours), pour les formations partiellement francophones et dont les étudiants nécessitent une mise à niveau pour suivre les formations dispensées par des intervenants francophones extérieurs ;
- la participation des étudiants à un module organisé par d'autres universités/organismes (selon le cas).

3. SOUTIEN DE L'AUF

Dans la limite du budget alloué, le soutien de l'AUF peut comprendre :

- frais des mobilités et des missions des formateurs, frais de mise à niveau du français, frais de déplacement des étudiants (selon le cas) selon les barèmes en vigueur à l'AUF au moment de l'appel.

4. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le projet doit être porté par un établissement d'enseignement supérieur membre de l'AUF en ECO. Un établissement membre peut déposer plusieurs dossiers.

L'établissement porteur du projet doit satisfaire aux conditions suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas examiné :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 9 du présent document).

Le projet doit être mené en partenariat avec des acteurs socio-économiques.

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

L'ensemble des projets déposés lors de cet appel seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative. Seuls les projets qui répondent aux conditions de candidature seront évalués, dans un second temps, au regard de critères de sélection ci-dessous.

L'AUF en Europe centrale et orientale publie la liste des projets à financer à concurrence des budgets disponibles. La liste des résultats définitifs sera mise en ligne dans la rubrique « Actualités » du site de l'AUF : www.auf.org/europe-centrale-et-orientale/

6. CRITÈRES DE SÉLECTION**Les principaux critères retenus pour la sélection des projets sont :**

- la qualité de la proposition ;
- le lien avec les objectifs de la formation existante ;
- la spécificité et caractère innovant du projet notamment en termes de plus-value par rapport à l'offre existante ;
- la nature, pertinence et motivation du choix et des compétences visées ;
- les aspects marketing (connaissance des besoins des bénéficiaires et implication des entreprises dans le partenariat) ;
- **la valorisation** (durabilité, diffusion et exploitation) systématique des résultats (produits, méthodes, expériences, bonnes pratiques de coopération académique, scientifique et institutionnelle) pour maximiser l'impact du projet sur les bénéficiaires.

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier et à la présence de l'ensemble des informations d'ordre scientifique, administratif et financier demandées.

7. DURÉE DES PROJETS

Les projets pourront démarrer à la rentrée 2019. Le financement du projet portera sur une période d'une année académique (2020 – 2021).

8. CALENDRIER

17 janvier 2020 – lancement de l'appel à projets,
27 mars 2020 – clôture de l'appel à projets,
15 avril 2020 – publication des résultats de l'appel à projets,
1 mai – 15 décembre 2020 – mise en place des activités.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER**ATTENTION :**

Le dossier doit obligatoirement être déposé en ligne sur la plate-forme formulaires.auf.org (**Appel à projets, Formations courtes professionnalisantes 2020, Europe centrale et orientale**) avant le **27 mars 2020**, délai de rigueur.

Pour être complet, **le dossier doit comprendre les pièces suivantes :**

- le formulaire de candidature, dûment complété en ligne,
- les annexes au formulaire de candidature.

Le porteur de projet doit présenter un budget prévisionnel équilibré et indiquer la contribution financière de l'établissement porteur et des autres partenaires du projet.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence d'une pièce entraînera automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne.

Un établissement peut déposer plusieurs projets. Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.

10. REPÈRES BUDGÉTAIRES

Type de soutien	Code	Montant maximal en région ECO
Mission d'enseignement (frais de transport et de séjour, selon le cas)	MIR	selon les barèmes en vigueur à l'AUF
	DEP	selon les barèmes en vigueur, 2 ^e classe
Mise à niveau du français	FOB	selon les barèmes en vigueur à l'AUF
Module de formation ou formation complète	FOB	selon les barèmes en vigueur à l'AUF